

2021 /

SÉANCE DU 2 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Parc des Expositions d'Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
25 février 2021

Date d'affichage :
25 février 2021

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 02032021 / 3.2

Nombre de voix délibératives :
48

Membres titulaires présents : 43 (délibérations n°1, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 2.11, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3), 42 (délibération n°2.2, 2.6, 2.10), 41 (délibération 4.1)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Saida FAKIR), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (de la délibération n°1 à 3.3), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (de la délibération n°1 à 3.3), Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Vincent COLOM), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Didier MAHOUX), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Vincent COLOM (pouvoir à Frédéric ICHARD), Saida FAKIR (pouvoir à Alain ASTIÉ), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Eric LEROUX), Didier MAHOUX (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pour la délibération n°4.1), Jean ESQUERRE (pour la délibération n°4.1) Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Marc SOULAGES

Objet : Règlement intérieur du Comité syndical et du Bureau syndical du SDET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du C.G.C.T., il convient que le comité syndical puisse établir son règlement intérieur. Ce règlement doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Lors du comité du 2 février dernier, le Président a proposé un projet de règlement intérieur du Comité et du Bureau syndical du SDET.

Après avoir présenté les observations reçues concernant ce projet de règlement, Monsieur le Président propose de l'adopter éventuellement amendé par les membres du Comité syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés :

- **Approuve** le règlement intérieur du Comité syndical et du bureau syndical

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.



Certifié conforme
A Albi, le 02 mars 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

SLO

ID : 081-258100072-20210302-02032021_3_2-DE